

*Direction du personnel  
et des services*

**Décision du 7 mars 2001 modifiant la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel au ministère de l'équipement, des transports et du logement**

NOR : *EQUP0110060S*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la décision du 13 septembre 2000 portant nomination des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale FO,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Est nommé au comité technique paritaire ministériel en qualité de représentant titulaire du personnel au titre de l'organisation FO : M. Monier (Robert), secrétaire administratif des services déconcentrés, en remplacement de M. Fraszczack (Richard).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 7 mars 2001.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du personnel et des  
services,*

J.-P. Weiss